

Correspondance AWS-Achat

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

M. Renaud MUSELIER

Hotel de Région

27 Place Jules Guesde

13481 Marseille - 20

Tél : 04 91 57 50 57 - Fax : 04 91 57 50 64 Mèl : servicedesmarches@regionpaca.fr

Référence : 2021-198

Objet : Fourniture et prestations associées de postes informatiques et de périphériques pour les lycées, les établissements de formation, et les services administratifs de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Expiration : 06/09/2021 à 16h00

Etat de la correspondance au 03/09/21 à 04h23

31/08/21 à 08h56 : **Message aux entreprises** :

Madame, Monsieur,

En raison d'une opération de maintenance, la plateforme sera indisponible le 04/09/2021 à partir de 7h. Les services seront à nouveau disponibles à partir du dimanche 5/09/2021.

Vous remerciant de votre compréhension.

L'équipe AWS

27/08/21 à 13h50 : **Message aux entreprises** :

Réponse

Bonjour,

Nous autorisons l'ajout de descriptif des matériels accessoires si vous le souhaitez.

Bien à vous.

Liste des questions

Question n°15

Bonjour

Dans le cadre du lot 1 et 2, vous demandez un certain nombre d'accessoires dont les descriptifs ne sont pas présents dans les cadres de réponse technique. Autorisez-vous l'ajout de descriptifs à la suite des tableaux présents dans les cadres de réponse ?

Merci

26/08/21 à 13h43 : **Message aux entreprises** :

Réponse

Bonjour,

Pour chaque équipement, la marque et le modèle seront indiqués dans chaque tableau, à côté de la référence « PC1 », « PC2 », « TFT22 », « L1 »...., et pour le lot 2 « VPP1 »....

D'autre part, il est indiqué dans le cadre de mémoire technique que les documentations techniques de chaque équipement doivent être associées en pièce jointe, et pourront faire apparaître la marque et le modèle.

Extraite cadre de mémoire technique :

Description des matériels proposés

Veillez compléter les cadres de réponse suivants des matériels proposés ; la documentation technique associée pour chaque produit sera fournie en pièce jointe.

La méthodologie et la gestion appliquées à l'exécution des prestations sont à décrire dans le paragraphe 2 du mémoire technique « 2- GESTION DE PROJET ET MOYENS HUMAINS ».

Bien à vous.

Liste des questions

Question n°14

Bonjour,

Dans les « Cadre mémoire technique » des lot 1 & 2, pouvez-vous nous indiquer où devons-nous mentionner la marque et modèle de chaque équipement.

De même les renvois n'étant pas autorisés vers d'autres documents que ceux mentionnés par la Région, où devons-nous décrire les prestations attendues (telles que [PM-DLYC], [PM-DSI], [INTEG-DLYC], [REMP-DLYC], ...).

Cordialement

26/08/21 à 13h41 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

La taille actuelle du logo, non contractuelle, est de 55mm sur 28mm.

Le logo, sous forme de Bon à Tirer (BAT), fera l'objet d'une validation par le pouvoir adjudicateur avant sa mise en oeuvre.

Aucune spécification n'est requise pour la taille du fichier du BAT.

Pour rappel, le besoin est le marquage laser inenlevable du logo Région pour identifier la propriété des matériels.

Bien à vous.

Liste des questions

Question n°12

Bonjour,

Pouvons nous avoir la taille du Logo à graver sur les machines, le type et la taille du fichier?

26/08/21 à 13h40 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Microsoft a fourni à la Région une lettre d'éligibilité Shape the Future pour les SKU suivantes :

- Windows® 10 Pro (National Academic only)
- Windows® 10 Pro (National Academic only)(Standard)

Bien à vous.

Liste des questions

Question n°11

Bonjour,

Afin de déterminer les processeurs éligibles et déterminer les meilleures configurations des machines pour le lot 1, pouvons nous avoir la version Shape de future à laquelle vous êtes éligibles et votre niveau d'accord LOE?

25/08/21 à 14h56 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Le détail de la prestation (tech 2) est décrit dans le CCTP au paragraphe 5.4 page 33 :

Extrait CCTP § 5.4 :

Pour le lot 2 :

- **[TECH2]** « Technicien » : ce profil correspond à des prestations de déploiement de vidéoprojecteurs et prestations associées.

Exemples de missions :

- **Déconnexion, retrait et regroupement de matériels obsolètes.**
- **Intervention technique (poses de goulottes, câblages, déplacement de matériels...)**
- **Pré-visite pour aménagement, intégration et solutions de vidéoprojection à la demande**

du pouvoir adjudicateur

- *Upgrade de matériels : ajout sur site d'accessoires ou autres matériels identifiés par le maître d'ouvrage.*

Bien à vous.

Liste des questions

Question n°13

Dans le lot 2, au BPU-DQE, vous faites mention d'une journée de technicien (tech2) qui fait référence à des exemples au CCTP. Or dans le CCTP il n'est fait aucune référence à cette ligne. Pourriez vous préciser et détailler vos attentes dans cette journée (type de VP à poser, les exemples mentionnés,...)

25/08/21 à 14h49 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

La consultation a été publiée le 12 juillet 2021 et la date limite de remise des offres a été fixée au 6 septembre 2021. La durée légale de publication est de trente jours pour un appel d'offre. La durée de publication est ici de 55 jours francs, afin de prendre en compte la période estivale et la réduction d'activité des entreprises. La date limite de remise des offres ne sera pas modifiée.

Bien à vous.

Liste des questions

Question n°10

Bonjour

Un délai supplémentaire de réponse est-il envisageable au vu de la pleine période de congés ?
Merci par avance pour votre retour .

Bien cordialement

23/08/21 à 14h56 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

La totalité des unités centrales (UC) des lycées sont marquées d'un logo laser donc 100% des UC susceptibles d'être réemployées.

Bien à vous.

Liste des questions

Question n°9

Bonjour

Conformément au CCTP, tout marquage "Région" apposé sur un matériel doit être effacé dans le cadre du réemploi.

Dans quelle proportion les unités centrales susceptibles d'être réemployées, comportent-elles un logo laser ?

Merci

17/08/21 à 14h33 : **Message aux entreprises :**

Bonjour, Bonjour,

Nous avons procédé à une modification du DCE ainsi que des pièces du LOT 1.
Nous vous invitons à charger ces nouvelles pièces et à en prendre connaissance.

Pour votre information voici les modifications réalisées:

- sur le **CCTP** : Chapitre 5.2.11. Caractéristiques techniques requises Périphériques d'impression, ligne **Capacité mémoire** du tableau des caractéristiques **imprimantes** (page 26).

- Sur le **cadre de mémoire technique** : Les lignes **Capacité mémoire** des tableaux des caractéristiques des **imprimantes** L1, L2 et L3 (pages 22, 24 et 26).

Cordialement.

17/08/21 à 14h25 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Le dépassement des capacités maximales est autorisé. Le CCTP a été modifié en ce sens.

Voici les modifications apportées sur le DCE :

- sur le **CCTP**

Chapitre 5.2.11. Caractéristiques techniques requises Périphériques d'impression, ligne **Capacité mémoire** du tableau des caractéristiques **imprimantes** (page 26).

- Sur le **cadre de mémoire technique**

- Les lignes **Capacité mémoire** des tableaux des caractéristiques des **imprimantes L1, L2 et L3** (pages 22, 24 et 26).

passement des capacités maximales est autorisé. Le CCTP a été modifié en ce sens.

Bien à vous.

Liste des questions

Question n°8

Bonjour,

Lot 1, CCTP chapitre 5.2.11, tableau des caractéristiques, Capacité mémoire (mini/maxi).
Autorisez-vous le dépassement des capacités mémoires maximales demandées sur les imprimantes ?

Cordialement

17/08/21 à 14h23 : **Modification du DCE : 2021-198** : Fourniture et prestations associées de postes informatiques et de périphériques pour les lycées, les établissements de formation, et les services administratifs de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

13/08/21 à 11h20 : **Modification du DCE : 2021-198** : Fourniture et prestations associées de postes informatiques et de périphériques pour les lycées, les établissements de formation, et les services administratifs de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

Message personnalisé de l'acheteur

Bonjour,

Nous avons procédé à une modification du DCE ainsi que des pièces du LOT 1.

Nous vous invitons à charger ces nouvelles pièces et à en prendre connaissance.

Pour votre information voici les modifications réalisées:

- sur le CCTP

o Chapitre 5.2.11. Caractéristiques techniques requises Périphériques d'impression, ligne Capacité mémoire (mini/maxi) du tableau des caractéristiques imprimantes (page 26).

o Chapitre 5.2.8.4 PC1-DSI. Usage bureautique, ligne Disque durs du tableau des caractéristiques PC1-DSI (page 20).

- Sur le cadre de mémoire technique

o Les lignes Capacité mémoire (mini/maxi), des tableaux des caractéristiques des imprimantes L1, L2 et L3 (pages 22, 24 et 26).

o La ligne Disque durs du tableau des caractéristiques PC1-DSI (page 10)

o La ligne Face avant (entrée micro), du tableau des caractéristiques PC1-DSI (page 11)

- Sur le BPU/DQE

o Ligne 29 – UNITES CENTRALES, PC1-DSI : Poste de travail PC bureautique

Cordialement,

AWS-Achat
AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

13/08/21 à 11h09 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Lot 1 :

Concernant le PCI DSI, vous demandez dans la désignation du BPU/DQE "PCI-DSI : Poste de Travail PC Bureautique avec lecteur" or il n'est pas mentionné dans le CCTP de lecteur spécifique pour ce poste. Pourriez-vous nous confirmer qu'il est nécessaire de fournir un lecteur et nous indiquer les caractéristiques pour celui-ci ?

Réponse : Le CCTP prévaut, il convient de se référer à celui-ci. Il n'est pas nécessaire de fournir de lecteur.

- *Concernant le PCI DSI, vous demandez un disque SSD256 Gb SATA3. Les constructeurs conçoivent uniquement des ordinateurs avec des disques mécaniques en SATA 3 (7200 ou 5400 tpm) et des interfaces M.2 (PCIe) pour les disques SSD. Pourriez-vous nous confirmer votre besoin concernant ce disque : Sata3 mécanique ou SSD M.2 ?*

Réponse : Il s'agit bien d'un disque dur SSD M.2 (PCIe).

- *Concernant le PCI DSI, vous demandez dans le CCTP "1 Connecteur Jack 3,5mm stéréo micro/casque combo ou séparé sortie casque/entrée micro" or dans le Cadre de mémoire technique une case est dédiée pour une entrée micro. Devons-nous répondre avec une entrée micro supplémentaire ?*

Réponse : Le CCTP prévaut, il convient de se référer à celui-ci. Il n'est pas nécessaire de répondre avec une entrée micro supplémentaire.

Lot 2 :

Concernant les vidéoprojecteurs UCF et UCFI, vous demandez dans le CCTP un délai de prise en compte de l'incident sous J+1 et un délai de réparation/remplacement sous J+3. Ces délais comprennent-ils le démontage et remontage des vidéoprojecteurs ?

Merci.

Réponse : Les délais de prise en compte de l'incident sous J+1 et de réparation/remplacement sous J+3 comprennent bien le démontage et remontage des vidéoprojecteurs. Un matériel de substitution équivalent pourra être installé temporairement pour répondre aux délais.

Liste des questions

Question n°7

Bonjour

Lot 1 :

- Concernant le PC1 DSI, vous demandez dans la désignation du BPU/DQE "PC1-DSI : Poste de Travail PC Bureautique avec lecteur" or il n'est pas mentionné dans le CCTP de lecteur spécifique pour ce poste. Pourriez-vous nous confirmer qu'il est nécessaire de fournir un lecteur et nous indiquer les caractéristiques pour celui-ci ?
- Concernant le PC1 DSI, vous demandez un disque SSD256 Gb SATA3. Les constructeurs conçoivent uniquement des ordinateurs avec des disques mécaniques en SATA 3 (7200 ou 5400 tpm) et des interfaces M.2 (PCIe) pour les disques SSD. Pourriez-vous nous confirmer votre besoin concernant ce disque : Sata3 mécanique ou SSD M.2 ?
- Concernant le PC1 DSI, vous demandez dans le CCTP "1 Connecteur Jack 3,5mm stéréo micro/casque combo ou séparé sortie casque/entrée micro" or dans le Cadre de mémoire technique une case est dédiée pour une entrée micro. Devons-nous répondre avec une entrée micro supplémentaire ?

Lot 2 :

- Concernant les vidéoprojecteurs UCF et UCFI, vous demandez dans le CCTP un délai de prise en compte de l'incident sous J+1 et un délai de réparation/remplacement sous J+3. Ces délais comprennent-ils le démontage et remontage des vidéoprojecteurs ?

Merci.

13/08/21 à 11h08 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Question 1 : Pour les imprimantes, les capacités de mémoire demandées sont-elles éliminatoires si nous proposons des capacités inférieures ? Les Cordialement capacités sur le marché sont en dessous de celles demandées et seul un constructeur pourrait répondre aux exigences du marché.

Réponse :

Il s'agit des capacités mémoires maximales. Pour plus de précision, les capacités mémoires doivent être comprises entre 512 Mo et 1024 Mo pour l'imprimante L1 Monofonction ; entre 1024 Mo et 3072 pour les imprimantes L2 et L3 Multifonction.

Question 2 : Pour les imprimantes, les capacités toners supportées sont-elles aussi éliminatoires si nous proposons des capacités inférieures ?

Réponse :

Il s'agit des capacités toners maximales. Les capacités inférieures ne sont pas éliminatoires.

Liste des questions**Question n°6**

Bonjour,

Question 1 : Pour les imprimantes, les capacités de mémoire demandées sont-elles éliminatoires si nous proposons des capacités inférieures ? Les capacités sur le marché sont en dessous de celles demandées et seul un constructeur pourrait répondre aux exigences du marché.

Question 2 : Pour les imprimantes, les capacités toners supportées sont-elles aussi éliminatoires si nous proposons des capacités inférieures ?

Avec nos remerciements,

Cordialement

10/08/21 à 13h43 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour

L'achat des consommables est à la charge des établissements. Nous recommandons aux établissements l'achat des consommables constructeurs dans le cadre de la garantie. L'ajout d'un catalogue annexe n'est pas demandé.

Cordialement,

Liste des questions**Question n°5**

Bonjour,

Concernant les imprimantes demandées dans le Lot 1, par quel biais envisagez vous d'acheter les consommables associés ? Achetez vous habituellement des consommables constructeurs ou compatibles ? Souhaitez-vous que nous les ajoutions dans un catalogue annexé ?

Merci et bonne journée,

30/07/21 à 14h07 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Je vous prie de trouver en pièce-jointe un document de réponse aux questions formulées(question 2/ 3 et 4).

Cordialement,

Liste des questions**Question n°2**

Bonjour,

Pourriez-vous nous préciser les points suivants:

- 1 CCTP - Page 3 §1.4 Combien de lycées sont généralement concernés par une opération de déploiement (tranche), appel à projet, par an ?
 - 2 CCTP - Page 7 §3.1 Quels sont les volumes moyens de livraison/déploiement par lycée ?
 - 3 CCTP - Page 10 §5.1.1. Combien de lycées considérez-vous avoir des contraintes d'accès "sensibles" ? Et quelles sont ces contraintes ?
 - 4 CCTP - Page 11 (5.2) Combien de masters rentreront en production ? Un master pour l'ensemble des postes ? Un master par modèle de poste ou, plusieurs masters, par typologie d'utilisateurs ?
 - 5 CCTP - Page 11 (5.2) A combien de temps estimez vous la descente du ou des master(s) ?
 - 6 CCTP - Page 11 (5.2) Qui sera en charge de la mise à jour du/des master(s) ? Et à quelle fréquence ?
 - 7 CCTP Avez-vous un inventaire matériel détaillés par Lycées ?
 - 8 CCTP Pouvez-vous nous transmettre une copie de votre LOE Microsoft ?
 - 9 CCTP Page 11 §5.2.3 Nous confirmez-vous qu'aucune prestation de configuration/installation pour les logiciels pédagogiques n'est à prévoir ?
 - 10 CCTP Page 11 §5.2.3 Doit-on livrer des postes précurseurs dans tous les lycées ?
 - 11 CCTP Page 10 §5.1.1 "Le titulaire devra proposer un planning comprenant des dates de livraison (par secteur)". Les secteurs sont-ils déjà définis par la DLYC, ou sont-ils définis par le titulaire ?
 - 12 CCTP Est-ce que les numéros d'asset sont affectés de manière aléatoire sur site ?
 - 13 CCTP Page 6 §2.4 La réversibilité de l'outil intègre t'elle l'accès à l'outil, et à ses données, ou seulement l'accès aux données ?
 - 14 CCTP Page 6 §2.4 Est-ce que le système de gestion informatique peut intégrer plusieurs outils pour répondre à l'ensemble du besoin ?
 - 15 CCTP Page 6 §2.4 L'hébergement des données peut-il être hors Union Européenne (UK) ?
- Par avance merci,
Bien Cordialement.

Question n°3

Bonjour,

- Q1 - CCTP Page 18 §5.2.8.3 Est ce que les machines ont besoin d'avoir une certification ISV?
- Q2 - CCTP Page 14 -17 §5.2.8 Le DASH/VPRO est il obligatoire? Quelle en sera l'utilisation?
- Q3 – CCTP Page 8 §3.3 Concernant le marquage par identification Laser comprenant le logo de la Région, pourriez-vous nous transmettre un exemple de marquage (photo) avec le logo et l'emplacement sur le desktop ?
- Q4 – CCTP Page 24 TFTP22 AIO /TFTP24 AIO - Pouvons nous proposer du 24 pouces pour les deux modèles demandés ?

Enfin, nous avons publié une autre liste de questions le jeudi 22 Juillet. Savez vous quand nous aurons les réponses pour pouvoir avancer sur votre dossier ?

Par avance nous vous remercions.

Question n°4

Bonjour,

Vous faites une demande sur une technologie processeur Intel vpro ou AMD dash pour les machines PC1, PC2, PC3.

Intel Vpro n'est disponible que sur des processeurs hors shape the future (i5 minimum).

Confirmez-vous vouloir uniquement de l'AMD ?

Fichier joint : reponses_.pdf

19/07/21 à 15h53 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Toutes les pièces sont à télécharger dans le dossier.

Il y a un dossier avec le règlement de consultation, un dossier par lot avec les actes d'engagement/ BPU/ DQE, cadre de mémoire technique et un dossier de pièces communes avec les CCTP et CCAP.

Cordialement,

Liste des questions

Question n°1

Bonjour,
pourriez vous communiquer la liste de certains documents manquants dans la Liste des pièces du dossier de consultation fournies aux candidats par la collectivité :
Acte d'engagement par lot

Bordereau des prix unitaires par lot

Détail Quantitatif Estimatif par lot

Cadre de mémoire technique par lot

En vous remerciant par avance
cordialement